



**Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale, ouverte à la signature, à Strasbourg, le 25 janvier 1988, telle qu'amendée par le Protocole de 2010 - Déclaration par la République de Moldova.**

***Déclaration transmise par une lettre de la Représentante Permanente de la République de Moldova au Secrétaire général du Conseil de l'Europe le 7 mars 2019 - Or. angl.***

Annexe B - Autorités compétentes

Le Ministère des Finances ou ses représentants autorisés.

1. Mihai Burunciuc - Chef de la Division de la coopération internationale et de l'échange d'informations.  
Département de la coopération et de l'échange d'informations.  
Service des finances publiques.  
Contact details : MD-2005, Chişinău mun., 9 Constantin Tănase str. ;  
Tél. +373 22 823 368 ;  
E-mail : mihai.burunciuc@sfs.md ;
2. Silvia Caitaz - Inspecteur Principal, Division de la coopération internationale et de l'échange d'informations.  
Département de la coopération et de l'échange d'informations.  
Service des Finances publiques.  
Contact details : MD-2005. Chişinău mun., 9 Constantin Tănase str. ;  
Tél. +373 22 823 368 ;  
E-mail : silvia.caitaz@sfs.md.
3. Victoria Bolea - Inspecteur, Division de la coopération internationale et de l'échange d'informations.  
Département de la coopération et de l'échange d'informations.  
Service des finances publiques.  
Contact details : MD-2005, Chişinău mun., 9 Constantin Tănase str. ;  
Tél. +373 22 823 368 ;  
E-mail : victoria.bolea@sfs.md.

